

REFERENCE: CLCS.01.2001.LOS/USA

Le 18 mars 2002

**Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
conclue à Montego Bay (Jamaïque)
le 10 décembre 1982**

États-Unis d'Amérique : Notification concernant le texte soumis par la Fédération de
Russie à la Commission des limites du plateau continental

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies communique ce
qui suit :

Le 28 février 2002, le Conseiller juridique a reçu du Représentant permanent
des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre avec
pièce jointe, en date du même jour, concernant le texte soumis à la Commission des
limites du plateau continental par la Fédération de Russie le 20 décembre 2001
conformément à l'article 76, paragraphe 8 de la Convention.

..... Le texte de cette lettre, avec pièce jointe, est distribué pour information.



**Le Représentant des États-Unis d'Amérique
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le 28 février 2002

Monsieur le Secrétaire général adjoint,

Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a examiné le résumé de la demande présentée par la Russie à la Commission des limites du plateau continental (la « Commission ») le 20 décembre 2001. Les États-Unis sont d'avis que la demande est entachée de plusieurs vices de fond pour ce qui est de la partie qui concerne le plateau continental de l'Arctique. La bonne application de la Convention et le processus d'établissement des limites extérieures du plateau continental au-delà de 200 milles marins reposent en dernier ressort sur le respect des normes juridiques et sur le fait que les critères géologiques et les interprétations données sont confirmés comme valables par les milieux scientifiques.

Les États-Unis souhaitent que le document ci-joint soit distribué à tous les États Membres des Nations Unies et à tous les membres de la Commission avant la réunion de celle-ci le 25 mars.

Si je puis vous apporter un complément d'information, n'hésitez pas à me le faire savoir.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général adjoint, l'expression de mes meilleurs sentiments.

(Signé) John D. **Negroponte**

Pièce jointe : comme indiqué.

Son Excellence
Monsieur. Hans Corell
Secrétaire général adjoint
aux affaires juridiques
Organisation des Nations Unies
New York.N. Y.

Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique souligne combien il est important de respecter le régime juridique de la haute mer et donc les dispositions de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, de 1982. Il a examiné le résumé, que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a distribué à tous les États Membres de l'Organisation, de la demande présentée par le Gouvernement de la Fédération de Russie à la Commission des limites du plateau continental le 20 décembre 2001 relativement aux limites extérieures du plateau continental.

Délai de présentation des demandes

La Réunion des États parties a décidé en mai 2001 que les demandes ne devaient pas nécessairement être présentées avant 2009, même celles des États devenus parties à la Convention avant 1999. Cette décision était à la fois fondée juridiquement et justifiée en pratique. Elle reconnaissait implicitement que les États ne devaient pas se précipiter pour présenter des demandes, surtout si des questions de nature scientifique, technique ou financière étaient encore en suspens.

Lignes de base

Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique est d'avis que la Commission, outre qu'elle n'a pas compétence en ce qui concerne les questions relatives aux lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de la mer territoriale, ne devrait pas donner à croire qu'elle entérine le tracé de certaines lignes de base. En tout état de cause, la Commission devrait veiller à ce que sa politique générale soit de ne pas entériner de lignes de base, conformes au droit international ou non. Elle pourrait, par exemple, indiquer dans chaque recommandation concernant une demande, qu'elle ne se prononce pas en ce qui concerne les lignes de base.

Frontières maritimes

Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique tient à faire remarquer que la demande russe est fondée sur la frontière établie dans l'Accord du 1er juin 1990 entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques relatif au tracé de la frontière maritime entre ces pays, bien que la Douma n'ait pas encore ratifié ce traité. La référence à cette frontière est conforme aux intérêts mutuels et aux attentes réciproques de la Russie et des États-Unis et à l'article 9 de l'annexe II de la Convention, qui dispose que les actes de la Commission ne préjugent pas les questions relatives à l'établissement des limites entre États dont les côtes sont adjacentes ou se font face.

Données sur la localisation du fond marin

Deux éléments fondamentaux de la demande russe concernant l'océan Arctique sont la localisation de l'isobathe de 2 500 mètres et celle du pied du talus continental. Il n'a pas été possible d'examiner l'exactitude et la complétude de la localisation de ces lignes dans le dossier russe, étant donné qu'elles ne se trouvent pas dans le résumé. On peut avoir accès à des

estimations indépendantes de la localisation de l'isobathe de 2 500 mètres et de celle du pied du talus continental en consultant la base de données qui a servi à établir la carte bathymétrique internationale de l'océan Arctique (IBCAO). Réalisée sous les auspices du Comité scientifique international de l'Arctique, de la Commission océanographique internationale et de l'Organisation hydrographique internationale, cette carte a été publiée pour la première fois en 2000 et elle est mise à jour périodiquement. Pour établir une évaluation objective de la demande russe, il faudra comparer la localisation de l'isobathe de 2 500 mètres et celle du pied du talus continental apparaissant dans la demande russe aux localisations indiquées sur la nouvelle carte et dans sa banque de données.

Rides

Le paragraphe 3 de l'article 76 dispose que : « La marge continentale est le prolongement immergé de la masse terrestre de l'État côtier [...] Elle ne comprend ni les grands fonds des océans, avec leurs dorsales océaniques, ni leur sous-sol. »

Ride Alpha-Mendelejev

Des renseignements d'ordre géologique et géophysique de plus en plus abondants indiquent que le système de la ride Alpha-Mendelejev est l'expression de surface d'une formation géologique continue unique qui a été constituée sur la croûte océanique du bassin de l'océan Arctique par volcanisme au-dessus d'un point chaud. (Un point chaud est une source de magma située dans le manteau qui persiste pendant quelques dizaines de millions d'années et qui, de façon intermittente, provoque la formation de volcans dans la plaque lithosphérique qui se déplace au-dessus de ce point dans le processus de dérive continentale.) La ride Alpha-Mendelejev a été formée par le magma provenant d'un point chaud dans l'axe d'accrétion qui est à l'origine du bassin amériasien de l'océan Arctique il y a de 130 à 120 millions d'années et qui a créé une ride volcanique de 35 kilomètres d'épaisseur sur la croûte océanique néoformée. Tant les données des levés magnétiques aéroportés que celles des levés bathymétriques montrent que cette ride traverse toute l'étendue de l'océan Arctique de part en part, et que ses caractéristiques aéromagnétiques s'estompent à ses deux extrémités aux marges continentales et ne se retrouvent pas dans les plateaux continentaux adjacents. La ride Alpha-Mendelejev a une origine identique à celle de la ride Islande-Féroé, une ride océanique d'origine volcanique de même épaisseur et de même morphologie qui est actuellement en formation à partir du magma se déplaçant d'un point chaud vers la ride active médioatlantique. Le système de la ride Alpha-Mendelejev est par conséquent une formation volcanique d'origine océanique qui est constituée sur la croûte océanique du sous-bassin amériasien dans les profondeurs du bassin de l'océan Arctique et qui y est circonscrite. Elle ne fait donc partie du plateau continental d'aucun État. On en a pour preuve, entre autres, les éléments particuliers ci-après :

- Le fond marin de la ride Alpha-Mendelejev présente une microtopographie rugueuse et la pente générale (moyenne) de ses flancs varie de faible à modérée. Selon ces caractéristiques, sa morphologie ressemble à celle de la ride océanique Islande-Féroé et se différencie

nettement de celle des rides océaniques qui sont composées de roche continentale, lesquelles ont des crêts plats ou légèrement convexes et des pentes abruptes.

- Les données des levés magnétiques aéroportés récents, qui recouvrent essentiellement tout l'océan Arctique, montrent que la bathymétrie du système de la ride Alpha-Mendelejev correspond à un vaste champ unique d'anomalies magnétiques de caractère distinctif qui se trouve dans le domaine océanique profond du bassin de l'océan Arctique. Ce champ, caractérisé par des anomalies de courtes longueurs d'onde géométriquement irrégulières et de grande amplitude, ne dépasse pas la marge continentale russe et ne fait pas partie du vaste plateau continental adjacent de la mer de Sibérie orientale. Ses caractéristiques magnétiques ressemblent à celles du champ d'anomalies magnétiques associé à la ride océanique Islande-Féroé. Par conséquent, le système de la ride Alpha-Mendelejev ne constitue pas le prolongement immergé de la masse continentale russe.
- Les données canadiennes de réflexion et réfraction sismiques montrent que la partie orientale du système de la ride Alpha-Mendelejev se trouve au-dessus d'une croûte exceptionnellement homogène présentant des activités sismiques allant de modérées à élevées semblables à celles qui ont été mesurées pour la ride océanique Islande-Féroé de l'Atlantique Nord et pour le plateau volcanique océanique Manihiki du Pacifique central. En outre, ces roches sont directement recouvertes par des roches sédimentaires finement stratifiées de faible activité sismique qui n'ont que de 100 à 500 mètres d'épaisseur. Des prélèvements effectués avec des carottiers à piston montrent que ces sédiments sont des dépôts pélagiques résultant de la lente accumulation de matière finement granulée dans la colonne d'eau. Ces sédiments se rencontrent généralement dans les rides océaniques et dans l'océan profond, loin des côtes contrairement aux dépôts des plateaux continentaux, d'accumulation plus rapide, généralement constitués de grains plus grossiers déposés par les courants.
- La documentation scientifique ne fait état que de deux collections d'échantillons de roches de fond dans le système de la ride Alpha-Mendelejev et toutes les deux sont constituées de roches volcaniques. L'une est constituée d'échantillons de basalte alcalin détritique, généralement relié au volcanisme des « points chauds », qui ont été prélevés à environ 110° de longitude O. L'autre est constituée d'échantillons de basalte noir, prélevés près du centre du système mixte de la ride Alpha-Mendelejev, à environ 170° de longitude O. Des ouvriers russes ont aussi signalé officieusement avoir trouvé dans les carottes et les échantillons de dragage prélevés dans des dépôts sédimentaires très récents (du quaternaire) de la ride Alpha-Mendelejev, à environ 82° de latitude N et 180° de longitude E, des galets et des cailloux comprenant des roches sédimentaires paléozoïques d'origine locale. Toutefois, la composition de ces cortèges de galets et de cailloux est identique à celle des nombreuses carottes prélevées dans les dépôts du quaternaire des plateaux de Beaufort et de Chukchi ainsi que des rides Northwind et Mendelejev quasiment

jusqu'au pôle Nord. Il est possible de démontrer que ces galets et ces cailloux proviennent du nord-ouest du Canada et qu'ils ont été largement charriés et déposés dans le bassin amérasien de l'océan Arctique par le mouvement des icebergs de l'ère glaciaire. Ils ne peuvent donc pas appartenir aux roches de fond de la ride de Mendelejev.

Ride de Lomonossov

Le prolongement naturel de la ride de Lomonossov soulève des questions. Cette ride constitue un relief isolé dans le domaine océanique profond du bassin de l'océan Arctique et ne fait partie des marges continentales ni de la Russie ni d'aucun autre État.

Rides sous-marines

La question des rides est rendue plus complexe par la disposition du paragraphe 6 de l'article 76, qui fait mention des « rides sous-marines ». À ce sujet, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique croit comprendre que la Russie ne s'est pas fondée sur la première phrase de ce paragraphe pour déterminer la limite extérieure du plateau continental au-delà de 200 milles marins. En outre, cette disposition ne pourrait pas être appliquée en l'espèce.

Conclusions et recommandations des États-Unis

L'application de la Convention et le processus d'établissement des limites du plateau continental au-delà de 200 milles marins reposent en dernier ressort sur le respect des normes juridiques et sur le fait que les critères géologiques et les interprétations données sont confirmés par les milieux scientifiques informés. Un large consensus scientifique des spécialistes concernés, non seulement ceux de la Commission, est essentiel à la crédibilité de la Commission et à l'autorité de la Convention. Les recommandations de la Commission doivent reposer sur la conviction profonde qu'elles vont résister à l'épreuve du temps. Si la Commission n'est pas convaincue, elle ne doit pas formuler de recommandation et elle devrait déclarer qu'il lui faut plus de données, d'analyses et de débats. Si un État a des doutes, il devrait peut-être présenter une demande partielle, et retenir les autres développements pour une demande ultérieure.

Dans la perspective scientifique évoquée ci-dessus, il existe des divergences fondamentales entre la demande de la Russie, d'une part, et la position d'autres membres de la communauté scientifique concernée, d'autre part, en ce qui concerne plusieurs aspects fondamentaux de la demande en question, d'après des études parues dans des publications scientifiques facilement accessibles et soumises à l'évaluation critique mutuelle. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique propose qu'il y ait un examen plus poussé et un débat général avant que la Commission ne fasse une recommandation.

Il est important aussi que la Commission prenne des mesures en ce qui concerne la procédure afin d'améliorer son autorité et son image. Faute d'un code de conduite, dont, à notre avis, la Commission devrait se doter, les

Commissaires devraient s'assurer d'éviter tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit.

La demande russe est particulièrement complexe et devrait être examinée d'une manière rigoureuse. Il faudra une importante période de débats et de réflexion afin de s'assurer d'appliquer soigneusement la Convention pour la bonne règle. Dans la mesure où aucune demande d'exploration ou d'exploitation de la Zone n'a été présentée et ne le sera pas, en ce qui concerne l'Arctique, dans un avenir prévisible, une délibération authentique ne présenterait aucun inconvénient.

Références :

1. Tracé de l'isobathe des 2 500 mètres et du pied du talus continental dans l'Arctique

La dernière version de la carte de l'IBCAO, qui est mise à jour régulièrement, peut être consultée sur le Site Web à : <http://www.ngdc.noaa.gov/mgg/bathymetry/arctic/arctic.html>.

Une version papier de la carte de l'IBCAO a été publiée comme planche 1 dans Jakobsson, Martin, 2000, *Mapping the Arctic Ocean: Bathymetry and Pleistocene Paleogeography: Meddelanden fran Stockholms Universitets Institution for Geologi och Geokemi*, No 306.

2. Origine de la ride de Mendelejev.

Les données relatives au caractère géologique ou à l'origine tectonique du système de la ride Alpha-Mendelejev se trouvent dans les publications suivantes :

Forsyth, D.A., Morel-a-l'Huissier, P., Asudeh, I., et Green, A.G., 1986, *Alpha Ridge and Iceland; Product of the same plume?: Journal of Geodynamics*, vol. 6., p. 197 à 214.

Jackson, H.R., Forsyth, D.A., et Johnson, G.L., 1986, *Oceanic affinities of the Alpha Ridge, Arctic Ocean: Marine Geology*, vol. 73, p. 237 à 261.

Mudie, P.J., Stoffyn-Egli, P. et Van Wagoner, N.A., 1986, *Geologic constraints for tectonic models of the Alpha Ridge: Journal of Geodynamics*, vol. 6, p. 215 à 236.

Phillips, R.L., et Grantz, A., 2001, *Regional variations in provenance and abundance of ice rafted clasts in Arctic Ocean sediments: implications for the configuration of late Quaternary oceanic and atmospheric circulation in the Arctic: Marine Geology*, vol. 172, p. 91 à 115.

Roest, W.R., Verhoef, Jacob, et Macnab, R., compilation réalisée, 1996, *Magnetic anomaly map of the Arctic north of 640: Geological Survey of Canada Open File Report 3281*, 1 feuille.

Taylor, P.T., 1983, *Magnetic data over the Arctic from aircraft and satellites: Cold Regions Science and Technology*, vol. 7, p. 35 à 40.

Van Wagoner, N.A., Williamson, M.C., Robinson, P.T., et Gibson, I.L., 1986, *First samples of acoustic basement recovered from the Alpha Ridge, Arctic*

Ocean: New constraints for the origin of the ridge: Journal of Geodynamics, vol. 6, p. 177 à 196.

Vogt, P.R., Taylor, P.T., Kovacs, L.C., et Johnson G.L., 1979, *Detailed aeromagnetic investigation of the Arctic Basin: Journal of Geophysical Research*, vol. 84, p. 1071 à 1089.

Weber, J.R., 1986, *The Alpha Ridge: Gravity seismic and magnetic evidence for homogeneous mafic crust : Journal of Geodynamics*, vol. 6, p. 117 à 136.

Weber, J.R., 1990, *The structure of the Alpha Ridge, Arctic Ocean and Iceland-Faroe Ridge, North Atlantic: Comparisons and implications for the evolution of the Canada Basin: Marine Geology*, vol. 93, Nos 1 à 4, p. 43 à 68.

Weber, J.R., et Sweeney, J.F., 1990, *Ridges and basins in the central Arctic Ocean* in Grantz, A., Johnson, G.L., et Sweeney, J.F., responsables, *The Arctic region: Boulder, Colorado, Geological Society of America, Geology of North America*, vol. L, p. 305 à 336.